

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 17 mai 2017 à 21 Heures.

L'an deux mille dix sept, le mercredi 17 mai à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM BARNADAS LAGARDE AURENSAN LABADIE NAVARRE GARCIA DARBAS LETELLIER SARNIGUET GARROS PAYROS CHANUT qui arrive à 21H45

Etaient absents et excusés : MME PESQUIDOUX - M. DUBOURDIEU ayant donné procuration à Mme SARNIGUET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Tableau des emplois**
- ✓ **Permanences :**
 - PASS**
 - Médecine du travail**
- ✓ **Recrutement personnel saisonnier**
- ✓ **Convention piscine**
- ✓ **Travaux cabinet médical**
- ✓ **Baux cabinet médical et infirmier**
- ✓ **Lotissement habitations**
- ✓ **Résiliation bail palombière**
- ✓ **Assainissement :**
 - Tarif Sud Ouest Accouvage**
 - Travaux poste de relevage route de Castelnavet**
- ✓ **Examen divers devis**
- ✓ **Questions diverses**

Monsieur Patrick LETELLIER est nommé secrétaire de séance.

Tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle qu'il a saisi le comité technique auprès du CDG qui s'est réuni les 6 mars et 10 avril 2017. Au cours de ces réunions, ils ont émis les avis suivants aux propositions de suppression de trois emplois :

Collège des représentants des collectivités : avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants du personnel : avis défavorable à l'unanimité

Il s'agit de 2 postes d'agents du service technique à 35 H et d'un poste d'agent du service technique à 17H30.

Sachant que le comité émet des avis simples, ces derniers ne s'imposent pas à la collectivité. Monsieur le Maire propose donc de supprimer ces emplois suite à la baisse des dotations d'état, qui impose d'une part de faire des économies de fonctionnement et d'autre part la réduction des dotations ne permet pas de réaliser des programmes d'investissement conséquents.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de prendre la délibération relative à cette suppression de postes.

Le Conseil Municipal donne son accord

Permanences : PASS - Médecine du travail

➤ **PASS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré le Docteur BUIGUES, médecin inspecteur en chef de santé publique à la délégation départementale du Gers qui souhaiterait utiliser la salle des commissions ½ journée par quinzaine (en alternance avec ½ journée par quinzaine à Plaisance). Il s'agit d'un projet de Permanence d'Accès aux Soins de Santé mis en place par l'Agence Régionale de Santé et porté par le Centre Hospitalier de Condom. Ces permanences s'adressent aux personnes sans couverture sociale ou avec une couverture sociale incomplète, aux personnes démunies qui ont besoin d'être accompagnées dans leur parcours de soins et aux personnes étrangères en situation régulière ou irrégulière. Interviennent dans ce PASS :

- une assistante sociale qui évalue la situation, étudie les droits et accompagne dans les différentes démarches
- un médecin qui fait le point sur la santé et demande, si besoin, un avis spécialisé et/ou des examens effectués dans le cadre hospitalier
- un/une infirmière pour la dispense de soins

Le jour de permanence n'a pas encore été fixé.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle des commissions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **MEDECINE DU TRAVAIL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le docteur BAYSSET de la médecine du travail occupe 8 à 10 fois par année la salle des commissions et la salle du conseil pour assurer les visites médicales du personnel de l'entreprise FABRE entre autre. Le couloir est utilisé comme salle d'attente mais pour des raisons de confort (froid l'hiver), le docteur BAYSSET a émis le souhait d'utiliser d'autres locaux. Monsieur le maire a proposé l'occupation de 3 salles à l'espace intergénérationnel avec un dédommagement de 50,- €/mois.

Il est important de pouvoir conserver ce service à Aignan afin d'éviter aux salariés de devoir se déplacer dans une commune voisine.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention devant intervenir entre la commune et les services de la médecine du travail.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Recrutement personnel saisonnier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de recruter, comme les années précédentes, 2 BNSSA à temps complet pour assurer la surveillance de la baignade sur les sites base de loisirs et piscine et 10 surveillants de toboggan, à temps non complet, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017.

Accord à l'unanimité.

Convention piscine

Monsieur le Maire indique que Monsieur Maxime AURENSAN propose de donner des cours payants à la piscine en dehors des heures d'ouverture au public et aux scolaires pour la période du 15 juillet au 20 août 2017.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention devant intervenir entre la commune et M. AURENSAN Maxime.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Travaux cabinet médical

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de modification de l'espace des cabinets du D. REINERT, de Mme BARATAULT et d'une salle d'attente commune se feront courant juillet pour se terminer la 1^{ère} semaine d'août. Monsieur le Maire et M. LABADIE les ont rencontrés et ils ont accepté les modifications au niveau de l'agencement des locaux.

Monsieur le Sénateur Raymond Vall accorde au titre de la réserve parlementaire la somme de 2000,- € qui sera ajoutée au plan de financement initial prévu au budget.

Baux cabinet médical et infirmier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, suite aux travaux qui seront réalisés dans les cabinets du médecin et des infirmiers, il convient de faire un avenant aux baux des deux praticiens. Les montants sont recalculés au prorata des surfaces. La commune prendra à son compte l'ensemble des charges qui seront refacturées aux praticiens. Une clause précisera que les charges évolueront selon les augmentations avérées.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer les avenants aux baux des 2 professionnels de santé. Ils prendront effet au 1^{er} septembre 2017.

Avis favorable de l'assemblée

Lotissement habitations

Arrivée de M. CHANUT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, lors de précédentes réunions, il avait été débattu sur les méthodes à mettre en place pour attirer l'attention sur les lots mis en vente à Guilhemblanc.

Monsieur le Maire, Mrs Jacques Labadie et M. Michel Aurensan ont rencontré M. Bertoletti Stéphane, agent immobilier dont le réseau est composé de 5 agences basées à Vic Fezensac, Nogaro, Riscle, Plaisance et Marciac. Il s'engage à afficher le lotissement dans chaque agence et à diffuser une annonce de vente des lots sur les meilleurs sites internet : A vendre, A Louer, Immofrance, FNAIM, etc. Dans le cadre d'un partenariat avec le constructeur de maisons IGC, ce dernier diffusera également l'annonce auprès de ses clients. La proposition d'honoraires de M. Bertoletti est de 2500,- € HT, soit 3000,- € TTC par lot, à charge de la collectivité. Monsieur le maire demande l'autorisation de signer le mandat de vente non exclusif.

Avis favorable de l'assemblée

Résiliation bail palombière

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la palombière de M. DE CAMPO Jérôme n'est plus exploitée et propose la résiliation de son bail, à compter du 31 décembre 2017.

Accord à l'unanimité

Assainissement :
Tarif Sud Ouest Accoupage
Travaux poste de relevage route de Castelnavet

➤ **Tarif Sud Ouest Accoupage**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BARNADAS Mathieu, président de la commission Assainissement. Monsieur BARNADAS explique que, lors de la dernière réunion de la commission assainissement du 2 mai dernier, il a été proposé d'augmenter le prix au m³ de l'eau pour la société Sud Ouest Accoupage de 0,66 €/m³ à 0,68 €/m³, soit une augmentation de 3,03 %.

Avis favorable de l'assemblée

➤ **Travaux poste de relevage route de Castelnavet**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BARNADAS Mathieu qui présente deux devis pour une électropompe pour le poste de Castelnavet.

Devis de LAKOTA SOLUTIONS pour un montant de 5203,40 € HT, soit 6244,08 € TTC

Devis de la EURL MAZET LACOMELEC pour un montant de 5507,50 € HT, soit 6609,- € TTC

Monsieur BARNADAS propose de retenir le devis de LAKOTA SOLUTIONS pour 5203,40 € HT, soit 6244,08 € TTC

Monsieur GARROS Marc indique qu'il n'a pas été invité à la réunion de la commission assainissement et que pour cette raison il ne participe pas au vote.

Accord des membres du conseil à l'exception de M. GARROS.

Examen divers devis

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, président de la commission bâtiments, qui présente 1 devis pour des illuminations de Noël reçu de la société CEF ELECTRIQUE à Auch d'un montant de 3414,71 euros HT, soit 4097,65 euros TTC. L'assemblée souhaite que l'investissement se limite à ce qui était prévu au budget primitif, un nouveau devis sera demandé.

Accord de l'ensemble du conseil.

Monsieur Jacques LABADIE présente ensuite un devis de M. LETELLIER Patrick pour des travaux de mini pelle au lac d'un montant de 886,- € HT, soit 1063,20 € TTC.

Accord de l'ensemble du conseil sauf M. LETELLIER qui ne prend pas part au vote.

En début de séance, monsieur Jean-Yves DARBAS avait demandé de l'excuser, il quitte la séance à 22h30.

Questions diverses

➤ **Bibliothèque relais à Aignan**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bénévoles poursuivent leur formation relative à la gestion d'une bibliothèque. Un devis relatif au mobilier est arrivé pour un montant de 7702,96 € HT, soit 9282,60 € TTC. Ce sont des meubles de bonne qualité, adapté à l'usage, afin de rendre la visite à la bibliothèque agréable à toute personne intéressée par les livres.

Une aide du Conseil Départemental de 3000 € est prévue. La gestion des ouvrages nécessitera aussi l'acquisition d'un ordinateur dédié. Le logiciel sera fourni par la Bibliothèque Départementale qui assurera la maintenance et la formation des bénévoles à son usage.

A suivre

➤ **Invitation paroisse Saint Jacques des Coteaux d'Armagnac**

Monsieur le Maire présente l'invitation reçue de la Paroisse Saint Jacques des Coteaux d'Armagnac invitant les membres du conseil à assister le dimanche 28 mai prochain à 11 H à l'église Saint Saturnin à l'installation de l'abbé Alexis BANKOLE par l'Abbé DELARBRE, vicaire général. A l'issue de cette messe, chacun est invité à partager le verre de l'amitié.

➤ **Entretien du village**

M. DARBAS ayant quitté la séance à 22H30, Mme SARNIGUET Chantal demande en son nom des informations sur la façon dont la commune pense résoudre le problème de la prolifération des mauvaises herbes. Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de produit phytosanitaire est interdite depuis le 1^{er} janvier 2017 et qu'il faudra adapter les méthodes de travail et la gestion des espaces communaux.

M. LABADIE propose l'achat d'une tête spéciale pour la débroussailleuse. M. BARNADAS propose, devant l'école par exemple, d'enlever les petits cailloux et de semer du gazon qu'il suffirait de tondre.

A suivre.

➤ **Bathymétrie**

Monsieur CHANUT donne des informations suite à la réunion à laquelle il a participé dans le cadre de la bathymétrie.

➤ **Arrivée de M. ANTOINE ANTONELLO**

M. NAVARRE trouve regrettable que M. Antoine ANTONELLO, engagé au 1 mai dernier pour remplacer M. PETRAUD Jean-Claude, ne soit pas présenté au cours de la séance du conseil. Il explique ensuite que dans certaines communes, une réception est organisée une fois l'an pour accueillir les nouveaux arrivants dans la commune.

M. le Maire répond que chaque année une cérémonie des vœux est organisée et que l'ensemble des administrés de la commune est convié, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

➤ **Radar installé**

M. AURENSAN informe de l'installation du radar depuis le 16 mai. Il a remarqué un réel ralentissement des véhicules.

➤ **Choix couleur des portes pour l'ancienne salle des fêtes**

M. LABADIE présente la palette RAL afin de choisir la couleur des menuiseries à l'ancienne salle des fêtes. Le choix se porte sur le « Brun Noisette » RAL 8011)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 23 Mai 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 23 mai 2017

Le Maire,
Philippe BARATAULT